



Doc. 13411

30 janvier 2014

Il est impératif d'empêcher la contre-réforme de l'avortement en Espagne, qui constitue une atteinte aux droits des femmes

Déclaration écrite n° 566

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

1. Ce projet constitue le recul le plus grave des droits et des libertés pour l'Espagne démocratique et nous fait revenir à une époque de notre histoire que nous croyions définitivement révolue.
2. Le gouvernement veut remplacer la loi en vigueur de 2010 sur la santé sexuelle et reproductive et l'interruption volontaire de grossesse par une loi intitulée «Pour la protection de la vie de l'enfant conçu et des droits de la femme enceinte».
3. Ce projet de loi n'autorisera l'avortement que dans deux hypothèses: en cas de viol, après dépôt d'une plainte et dans un délai maximal de 12 semaines, et en cas de malformation grave de l'enfant à naître («*non nasciturus*») s'il représente un danger pour la vie de la femme enceinte.
4. Avec cette loi, les femmes espagnoles ne seront donc plus compétentes pour décider librement de leur maternité.
5. 90% des femmes qui interrompent leur grossesse dans le délai de 12 semaines seront contraintes d'avorter clandestinement, mettant ainsi leur vie, leur liberté et leur dignité en danger.
6. Avec ce projet de loi, les femmes espagnoles ne sont plus considérées comme des sujets, mais comme des objets du droit qu'il faut soumettre à un contrôle, car elles seront dépourvues de leur condition de personnes rationnelles jouissant pleinement de leurs libertés.
7. 86% des Espagnols considèrent que cette loi constitue une violation de la liberté des femmes et de toute la société. 75% considèrent qu'elle n'est pas nécessaire.

C'est pourquoi nous prions:

- les membres de cette Assemblée de signer cette déclaration pour empêcher que les droits des femmes espagnoles soient bafoués;
- le Comité des Ministres d'intervenir pour éviter que ce projet de loi, qui viole les droits des femmes, entre en vigueur.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BLANCO Delia, Espagne, SOC
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE
ADAM Claude, Luxembourg, SOC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
ARIB Khadija, Pays-Bas, SOC
AUROI Danielle, France, SOC
AXELSSON Lennart, Suède, SOC
AZPIAZU Pedro, Espagne, ADLE
BACQUELAINE Daniel, Belgique, ADLE
BATAILLE Christian, France, SOC
BAYKAL Deniz, Turquie, SOC
BERDZENISHVILI Levan, Géorgie, ADLE
BERTUZZI Maria Teresa, Italie, SOC
BESELIA Eka, Géorgie, SOC
BIES Philippe, France, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BLANCHART Philippe, Belgique, SOC
BLANCO Delia, Espagne, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BOJANIĆ Mladen, Monténégro, SOC
BONET Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
BOURZAI Bernadette, France, SOC
BULAJIĆ Svetislava, Serbie, ADLE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
CROZON Pascale, France, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
DAVIES Geraint, Royaume-Uni, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
DOUROU Eirini, Grèce, GUE
DRAGASAKIS Ioannis, Grèce, GUE
DURRIEU Josette, France, SOC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
FRÉCON Jean-Claude, France, SOC
GIANNAKAKI Maria, Grèce, SOC
GKEREKOU Angeliki, Grèce, SOC
GORGHU Alina Ștefania, Roumanie, ADLE
GOZI Sandro, Italie, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
GÜR Nazmi, Turquie, GUE
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HÄRSTEDT Kent, Suède, SOC
HENRY Olivier, Belgique, SOC
IVANOVSKI Igor, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", SOC
JAPARIDZE Tedo, Géorgie, SOC
JÁUREGUI Ramón, Espagne, SOC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
JURATOVIC Josip, Allemagne, SOC
KARAMANLI Marietta, France, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe socialiste

KLINGE Jenny, Norvège, ADLE
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
KYRIAKIDOU Athina, Chypre, SOC
LAZZARI Luca, Saint-Marin, GUE
LE DÉAUT Jean-Yves, France, SOC
LEBEDA Pavel, République tchèque, SOC
LONCLE François, France, SOC
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MAGAZINOVIĆ Saša, Bosnie-Herzégovine, SOC
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
MAIJ Marit, Pays-Bas, SOC
MARJANOVIĆ Vesna, Serbie, SOC
MEHMETI DEVAJA Ermira, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", SOC
MILADINOVIĆ Stefana, Serbie, SOC
MULIĆ Melita, Croatie, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
OSBORNE Sandra, Royaume-Uni, SOC
PASQUIER Bernard, Monaco, ADLE
PETRENCO Grigore, République de Moldova, GUE
RECORDON Luc, Suisse, SOC
REPS Mailis, Estonie, ADLE
ROUQUET René, France, SOC
SAAR Indrek, Estonie, SOC
SAĪDI Fatiha, Belgique, SOC
SAKOVSKIS Aleksandrs, Lettonie, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHERAK Nikolaus, Autriche, ADLE
SCHIEDER Andreas, Autriche, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SEARA Laura, Espagne, SOC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
SZABÓ Vilmos, Hongrie, SOC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TRANTAFYLLOS Konstantinos, Grèce, SOC
VALEN Snorre Serigstad, Norvège, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
VORUZ Eric, Suisse, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
VUKČEVIĆ Zoran, Monténégro, SOC
VUKSANOVIĆ Draganja, Monténégro, SOC
WERNER Katrin, Allemagne, GUE
WURM Gisela, Autriche, SOC
ZOURABIAN Levon, Arménie, ADLE

Total = 105